



Protection de ma fille victime il y a 4 ans d un viol

Par **chti84**, le **28/03/2017** à **06:47**

Bonjour, il y a 4 ans ma fille, qui avait alors 7 ans, a été violée par son demi frère (le fils de mon ex mari) au domicile du papa. Celui ci avait l'habitude de les laisser seuls, enferme à clé dans l'appartement. Au procès, son demi-frère a admis qu'il avait fait des attouchements à sa sœur durant 2 ans, jusqu'au drame final. Le jugement a eu lieu il y a un an, son demi-frère a été reconnu coupable et son père a été reconnu civilement coupable. Il faut savoir que depuis le viol, mon ex mari ne cherche pas plus que ça à voir ma fille (ce qui me va très bien, très honnêtement). Les seules fois où il "s'occupe" de sa fille, c'est quand il la croise dans le village (car nous habitons le même village). On va dire 2 fois par an, quand ma fille le réclame, je le fait appeler. Je lui ai proposé de voir sa fille dans un lieu neutre le temps de remettre les liens en route. Je lui ai dit qu'il pouvait venir chez moi, en appelant d'abord et en ma présence, s'il voulait la voir, je lui ai dit qu'il pouvait appeler quand il voulait. Mais il n'en fait rien depuis 4 ans. Hors cette année, nous l'avons vu le 02 janvier, et comme tous les ans il me menace de prendre un avocat pour récupérer sa fille. Hier ma fille l'a vu à l'école car il est pompier volontaire et il faisait une intervention. Il est donc venu la voir à 17 h à mon domicile, hors travaillant jusqu'à 19 h, je n'y étais pas. Il a dit à ma fille que j'étais une mauvaise mère et qu'il prendrait un avocat pour la récupérer. Ma fille a été suivie un long moment sur le plan psychologique, je suis régulièrement à l'affût du moindre comportement qui pourrait me montrer qu'elle ne va pas bien. A chaque rare visite de son père elle est très perturbée. Je ne sait pas comment faire pour protéger ma fille, mon avocat n'a rien fait car il me dit qu'avec le jugement je suis protégée. J'attends vos réponses en espérant que vous puissiez m'aider. Merci.